

ENERGIE : concurrence = baisse des prix ?

Pas pour les usagers



« Je demande au Président de la République de bloquer les prix sur l'énergie »

« Dans le capitalisme vert, le problème ce n'est pas le vert, c'est le capitalisme »



Les raisons évoquées

La hausse des prix de l'énergie s'explique par une multitude de facteurs : des prix du gaz sur le marché mondial liée à la reprise économique qui dope la demande (+44 % depuis début septembre et +218 % depuis le début de l'année 2021), un marché du GNL tendu en Asie, un printemps 2021 très frais et des stocks de gaz bas pour la saison en septembre, peu d'électricité éolienne par manque de vent qu'il a fallu compenser par le gaz, le marché du carbone européen, [qui permet d'acheter les droits à polluer], atteint désormais 61€/tonne, un doublement en six mois

Une Europe dépendante !

L'Union européenne dépend à 90 % des importations pour le pétrole, à 77 % des importations pour le gaz, et à 42 % des importations pour le charbon et est très dépendante de la Russie. L'Allemagne et plus globalement la politique énergétique européenne qui mise sur un fort développement de l'éolien et du solaire photovoltaïque devra de plus en plus faire appel au gaz pour palier à l'intermittence de ces énergies. D'où le besoin du gazoduc Nord Stream 2 permettant un doublement des livraisons, projet qui revêt une importance géostratégique pour l'Allemagne.

La vraie raison pour le PCF, c'est la libéralisation et la privatisation

Mais la principale raison dont presque personne ne parle réside dans la libéralisation du secteur de l'énergie où la spéculation s'organise sur les marchés (bourses) de l'Energie ou encore avec la marchandisation du carbone. Une libéralisation orchestrée par la commission européenne qu'elle n'a pas du tout l'intention de remettre en cause puisqu'elle s'apprête à présenter une « boîte à outils » des mesures que les Etats pourraient utiliser pour alléger les factures mais « *tout en restant dans les clous des règles de la concurrence* » !

La libéralisation a comme conséquence des prix d'électricité et de gaz en constantes hausses en France mais également partout en Europe ce qui va très durement ponctionner le budget des ménages et grever la compétitivité de certaines industries importantes pour la France et l'Europe.

La France qui importe 99% du gaz (ce qui contribue à plus de 8 milliards au déficit de la balance commerciale) subit de plein fouet cette progression et fait exploser les factures des consommateurs pour le gaz. **Depuis le début de l'année c'est + 57 % !**

En 2007, à l'époque de la fusion Suez Gaz de France, on nous affirmait que GDF ne serait pas privatisée. A l'époque, l'Etat pesait pour 70 % dans le capital. Aujourd'hui, il est à 24 % et la situation d'Engie est plus qu'inquiétante. L'entreprise est démantelée et opère un délestage de ses activités de service et de la vente de plusieurs filiales stratégiques en France et à l'étranger (par ex. Endel, spécialisée notamment dans la maintenance nucléaire). Le nouveau Engie qui se concentrerait sur les énergies renouvelables et les réseaux de gaz atteindrait une taille critique et pourrait être « opérable » (être achetée par un affairiste). La déréglementation a fait disparaître les tarifs réglementés du gaz pour tous les usagers à l'horizon 2023 sous prétexte d'être une entrave à la concurrence et au marché !

Electricité : depuis l'ouverture des marchés, les prix augmentent !

En France, c'est + 10% en 2020 et une nouvelle hausse est prévue en février 2022 de l'ordre de 10 %. Et entre 2010 et 2016, le tarif c'est + 27 %. Aujourd'hui la hausse s'opère sur la partie « fourniture d'énergie », hier c'était les taxes et demain ce sera sur la part acheminement...

Composition d'une facture d'électricité

Pour un client résidentiel moyen (tarif bleu), le prix de l'électricité, se décompose comme suit :

TVA 14% S'applique à hauteur de 5,5 % sur l'abonnement et la CTA, et à 20 % sur le reste **33 % Taxes et**

CSPE/TICFE¹ 11% : est fixé à 22,5 €/MWh. Le produit de cette taxe revient directement au budget général de l'Etat.

TLCFE² :5% Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité, communale et départementale qui seront intégrées dans la TICFE en 2022

CTA³ 3% Permet de financer les droits spécifiques à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des Industries Électriques et Gazières pour les droits passés



34 % Fourniture d'énergie

Production et commercialisation. La concurrence s'exerce essentiellement sur cette partie

33 % Acheminement

Réseau de transport (RTE) et de distribution (Enedis)

¹ Contribution au Service Public de l'Electricité / Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité
² taxes locales sur la consommation finale d'électricité
³ Contribution Tarifaire d'Acheminement

Les méfaits de la concurrence... (qui devait faire baisser les prix pour les usagers !)

La concurrence n'a pas fait baisser les prix et a complexifié la tarification pour les usagers (marchés de capacité, de quotas CO2, d'effacement, agrégateurs...). **Il y a besoin de remettre à plat les mécanismes tarifaires afin d'assurer la pleine transparence vis à vis des consommateurs en mettant en place une commission pluraliste (élus, usagers, entreprises) pour fixer les tarifs. Et pérenniser les tarifs régulés.**

...et ses aberrations....

La loi NOME a obligé EDF à mettre à disposition 1/4 de la production d'électricité nucléaire (Arenh (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) = 100 TWh/ an) à ses concurrents au prix de 42€/ MWh.

Cette manne électrique qui spolie EDF et contribue à son endettement, a eu comme effet l'émergence d'un grand nombre de fournisseurs alternatifs 43 à ce jour (Engie et Total en tête) qui, en fait, sont des négociants spéculant sur le marché de l'électricité. Tout cela sur le dos des usagers. Alors pour qu'ils puissent continuer de grignoter des clients à EDF qui en perd chaque mois 100 000 : une seule solution, obtenir que les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) augmentent en attendant leur disparition pure et simple.

Des choix inappropriés avec des milliards dépensés sans aucun effet sur la réduction des émissions de CO2 tant nécessaire !

L'objectif de la PPE d'atteindre 40 % d'EnR (Energies Renouvelables) d'ici 2030 dans l'électricité se traduira concrètement par 15 000 éoliennes à l'horizon 2028 soit deux fois plus qu'aujourd'hui (8 000) et des installations solaires multipliées par cinq à six. Fortement subventionné, le développement de ces énergies se répercutera inéluctablement sur les factures des usagers.

La Cour des comptes estime à 121 milliards le montant des subventions aux EnRi (intermittente : solaire et éolien) auquel l'Etat s'est engagé via des contrats signés avant 2017 pour une part de production d'électricité de 6,2%. Rappelons que le bouquet EnRi fonctionne moins d'1/5 du temps et déstabilisent les moyens pilotables de production à mettre en œuvre. Tout cela sans aucun impact sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) puisque le secteur électrique, décarboné à environ 90% ne représente que 6 % des émissions totales. **Réputées compétitives, ces énergies ne devraient plus faire l'objet de subventions publiques. Ces milliards seraient nettement plus utiles dans les secteurs les plus émetteurs de GES et les plus énergivores (transport et logement).**

Les charges de services publics de l'énergie sont financées par le budget de l'État et **alimentées par une taxe CSPE/TICFE prélevée sur la facture de tous les consommateurs. Pour 2022, elles s'élèvent à 8,8 milliards !**

Il faut alléger la fiscalité immédiatement en supprimant cette taxe ! Et supprimer la TVA de 20% sur les taxes.

Plus d'énergies renouvelables électriques = plus de réseaux pour transporter l'électricité produite

Du fait de leur éparpillement géographique, les investissements dans les réseaux sont évalués à 69 milliards par Enedis et 33 milliards par RTE pour la part qui revient à chacune des deux filiales d'EDF. Il y aura une répercussion sur la facture de tous les usagers dans la partie fixe de l'acheminement réseaux !



Précarité en hausse !

La concurrence et l'augmentation des prix qu'elle a causée ont également eu comme conséquence une augmentation de la précarité énergétique. Ce sont plus de 12 millions de précaires énergétiques. L'objectif de -15% de cette précarité en 2020 voté en 2015 n'est pas atteint !

Il faut :

- Réduire la TVA à 5.5 % sur les factures de gaz et d'électricité pour l'ensemble des consommateurs.
- Interdire les coupures d'électricité et de gaz tout au long de l'année pour les ménages en précarité énergétique
- Augmenter le montant du chèque énergie jusqu'à 700 €/an/famille comme l'a évalué l'ONPE (Observatoire National de la Précarité Énergétique).
- Obliger toutes les entreprises à financer le Fonds de Solidarité Logement

Une politique européenne a contrario des objectifs climatiques !

L'exclusion du nucléaire des investissements énergétiques éligibles à la finance verte européenne (taxonomie en négociation) risque de compromettre sérieusement l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

La déclinaison du pacte vert européen va se traduire par la création (encore un !) d'un nouveau marché carbone, complètement volatil, au secteur du transport routier et du bâtiment, qui conduira de fait les fournisseurs d'énergie carbonée (essence, fioul, gaz...) à répercuter, sur le tarif des consommateurs, leur droit à polluer, pénalisant, encore plus, les plus pauvres.

Et comme cela ne suffisait pas, l'Europe invente le « tarif dynamique » !

Tous les fournisseurs de plus de 200 000 clients ont l'obligation de proposer une offre à « tarification dynamique » selon une directive européenne de 2019. C'est-à-dire à dire avec un prix qui évolue toutes les heures en fonction des prix sur les marchés. Concrètement, ce sont des offres dont le prix peut varier fortement en fonction de l'offre et de la demande, en particulier lors des pics de consommation le soir vers 19h ou en hiver. Qui sera en mesure de contrôler, à chaque instant, sa consommation et les prix ? Peu de personnes bien sûr et ce sera l'explosion des factures !

- Il faut faire un véritable bilan des conséquences désastreuses de l'ouverture des marchés de l'énergie en France et en Europe pour tous les usagers, domestiques et industriels
- Redonner à chaque pays la maîtrise de son approvisionnement en énergie, tenant compte de la situation particulière de chacun.
- Au niveau européen, privilégier la coopération plutôt que la concurrence.

Nous défendons un mix électrique nucléaire et hydraulique : les deux piliers d'une production d'électricité décarbonée et pilotable

Les communistes proposent que le nucléaire et l'hydraulique restent les deux piliers d'une production d'électricité décarbonée – c'est - dire ne rejetant pas de gaz carbonique dans l'atmosphère – seule à même de ne pas aggraver le dérèglement climatique. Pourquoi ?

Parce que l'électricité n'est que très difficilement stockable. Alors, pour répondre aux besoins énergétiques du pays il faut une production d'énergie que l'on puisse augmenter quand les besoins sont importants ou réduire quand les besoins sont moindres. C'est ce qu'on appelle des unités de production pilotables. C'est précisément le cas du nucléaire et de l'hydraulique, à la fois décarbonés et pilotables.

A l'inverse, d'autres sources d'énergies décarbonées n'ont pas cette qualité. Les productions d'électricité solaire ou éolienne, par exemple, dépendent des conditions météorologiques ; ce sont des productions intermittentes qui ne peuvent pas être « pilotées ». Une éolienne, par exemple, du fait de sa dépendance au vent, ne produit, en moyenne annuelle, que 20% à 25% de sa capacité de production théorique. Ces énergies non pilotables ne peuvent donc être que des énergies complémentaires.

C'est pourquoi la loi de 2019, qui prévoit de réduire à 50% la part d'électricité nucléaire d'ici 2050 (contre 70% aujourd'hui), est une absurdité.



Nos barrages hydroélectriques doivent rester publics

Les barrages hydroélectriques constituent des ouvrages indispensables pour la production d'une électricité décarbonnée et pilotable. Ils sont le principal moyen de stockage de l'énergie, permettent de faire face aux pics de consommation et ont le grand mérite d'être déjà financés et amortis. Ils jouent également un rôle important pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation. C'est pourquoi les communistes s'opposent à leur privatisation qui les transformerait en pompe à fric pour quelques intérêts privés. Nous exigeons leur maintien dans le giron public et leur rénovation.

✂ ————— Relevons le défi des jours heureux ! —————

Je rejoins un Comité des jours heureux

J'adhère au PCF

Je veux aider financièrement,

je verse : _____ € (Ma remise d'impôt sera de 66 % de ce montant)

Chèque à l'ordre de : ANF-PCF ou « Association de financement de la campagne de Fabien Roussel »

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

CP/ville : _____

E-mail : _____

Renvoyer à : PCF - Fabien Roussel 2022 - 2, place du Colonel-Fabien 75167 Paris Cedex 19

Retrouvez toutes les infos sur fabienroussel2022.fr